EREA

Alain Fournier

Accompagner & former !

Collège

De la 6e à la 3e SEGPA

Lycée Pro

CAP

- Maçon
- Carreleur Mosaïste
- Peintre applicateur de revêtement

CAPa

- Viticole
- Horticole
- Jardinier paysagiste

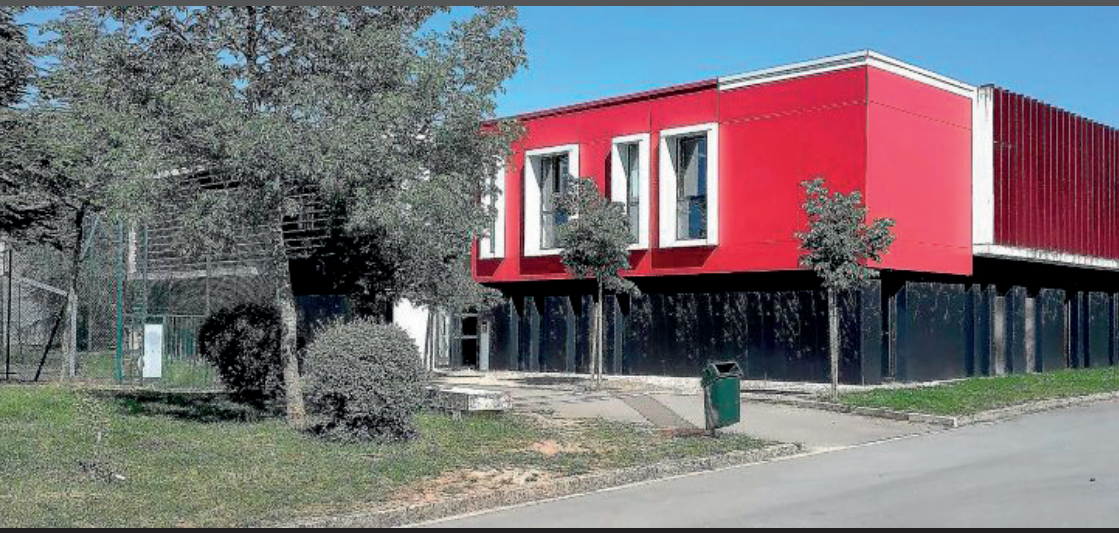

Collège et lycée professionnel
EREA A. Fournier
99 rue des Blanches Fleurs
21200 Beaune

Tél. : 03 80 22 33 21
courriel : erea21@ac-dijon.fr
https://lyc-afournier-beaune.eclat-bfc.fr

EREA

Alain Fournier

Accompagner & former !

COLLEGE

Les Sections d'enseignement général et professionnel adapté

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

L'organisation des enseignements

L'organisation spécifique de la scolarisation des élèves du collège se caractérise par un enseignement au sein de l'établissement basé sur une pédagogie adaptée comportant de nombreux projets. L'EREA Alain Fournier a pour ambition l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun pour les élèves qu'elle accompagne favorisant ainsi l'accès à une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau 3.

L'EREA accueille des classes de 4e et 3e Segpa avec pour objectif la découverte des champs professionnels au travers d'un parcours initiatique et applicatif. Deux années pour construire leur projet professionnel et acquérir les compétences du socle commun. En support, 3 champs professionnels sont dispensés sur l'établissement : Habitat, Espace et environnement rural, et Production industrielle.

L'établissement accompagne les élèves vers une formation professionnelle avec un lien fort avec l'entreprise qui au travers des stages participe à l'orientation des jeunes et développe l'esprit professionnel.

L'organisation du suivi pédagogique

L'EREA Alain Fournier offre une prise en charge globale dans le cadre d'enseignements adaptés, fondée sur une analyse des potentialités et des difficultés des élèves. L'adaptation des enseignements dispensés aux élèves passe par l'aménagement des situations, des supports, des rythmes d'apprentissage et l'ajustement de la pédagogie.

L'internat scolaire et éducatif

L'internat accueille collégiens et lycéens dans un cadre approprié pour leur dispenser un enseignement de qualité dans les meilleures conditions. Une équipe composée de professeurs des écoles et d'assistants d'éducation assurent un suivi scolaire et un accompagnement éducatif au travers des diverses activités et projets proposés durant leur temps libre.

Des formations CAP et CAPa pour développer des compétences professionnelles

Des formations d'une durée de 1 à 3 ans accessible en fin de 3e adaptées en fonction des parcours avec pour objectifs l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude en Bac pro. Des équipes pédagogiques et un réseau d'entreprises fiables et fidèles pour développer des compétences notamment lors des périodes de formation en milieu professionnel.

La filière métiers du bâtiment

L'EREA forme et prépare aux CAP Peintre Applicateur de Revêtement, CAP Maçon, CAP Carreleur Mosaïste.

Les formations comportent :

• des enseignements technologiques et professionnels : ils représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur.

• des enseignements généraux, reposant sur des programmes rénovés en 2019 : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement et langue vivante.Ces enseignements sont en relation avec les activités professionnelles et complètent l'emploi du temps hebdomadaire.

• des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) obligatoires de 14 semaines.

• des enseignements en co-intervention où enseignants du général et du professionnel construisent et animent des cours afin de donner du sens aux enseignements généraux en les rendant concrets pour les élèves dans une perspective professionnelle ;

• de l'accompagnement personnalisé où chaque lycéen bénéficie d'un temps renforcé dédié à la consolidation, à l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir ;

• d'heures dédiées à la réalisation d'un « chef d'œuvre » collectif ou individuel qui sera présenté à la fin de la seconde année de CAP devant un jury et qui fera l'objet d'une évaluation prise en compte à l'examen.

La filière métiers de l'agriculture et travaux paysagés

Nos formations préparent également aux CAP agricole Métiers de l'agriculture option Viticulture ou Horticulture et CAP agricole de Jardinier paysagiste.

Accessible après la classe de 3e, le CAPa (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole) est une formation professionnalisante aboutissant à l'obtention d'un diplôme de niveau III. Elle atteste d'une qualification professionnelle permettant de travailler dans le domaine agricole. L'objectif du diplôme étant que les élèves puissent devenir rapidement opérationnels et rejoindre le monde du travail après leur formation. Comme pour un CAP Classique, le CAP Agricole mêle enseignements généraux et enseignements techniques à visée professionnelle.

Les formations s'appuient sur des modules qui comportent :

• des enseignements technologiques et professionnels : Sciences économiques, sociales et de gestion - Sciences et techniques des équipements - Physique chimie - Sciences et techniques professionnelles.

Ils représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur.

• des enseignements généraux : Histoire Géographie – Éducation socioculturelle – Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia - Sciences économiques, sociales et de gestion - Lettres – Éducation socioculturelle – Biologie-Écologie – Éducation physique et sportive - Langue vivante.

Ces enseignements sont en relation avec les activités professionnelles.

• une période de formation en milieu professionnel (PFMP) obligatoire de 12 à 14 semaines en fonction de la spécialité.

• des enseignements pluridisciplinaires, enseignant du général et enseignant du professionnel conduisent des séances pédagogiques sur des thématiques définies afin d'atteindre les objectifs des modules de formation ;

• d'un MIP (Module d'initiative professionnelle) projet qui vise à la découverte de techniques et pratiques professionnelles spécifiques en lien avec l'environnement socio-économique du territoire et les réalités professionnelles locales. Il permet de compléter la formation professionnelle en s'appuyant sur un support adapté à la spécialité.